

## ARRETÉ :

AR\_033\_2024

### Arrêté de circulation pour cause de travaux - Salgas

Le Maire :

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2212-5, L2213-1, L2213-2, L2213-3 et L2213-4 ;

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 6 novembre 1992 modifié;

**Vu** les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales;

**Vu** la demande de la Société Dos Santos Barroso pour la construction d'un mur de soutènement d'une rue de Salgas.

Considérant que les travaux de construction d'un mur de soutènement nécessitent que la circulation soit réglementée.

### ARRETE

Article 1 : En raison du motif ci-dessus indiqué, des restrictions temporaires devront être apportées à la réglementation générale de la circulation dans l'agglomération de Salgas, commune de VEBRON.

Article 2 : Ces restrictions temporaires à la circulation des véhicules s'appliqueront du Lundi 9 Septembre 2024 et pour une durée de 1 semaine. Les horaires de restrictions seront, pour la journée entre 8h00 et 18h00. L'accès piéton reste est maintenu.

Article 3 : l'entreprise Dos Santos Barroso (S&B) est autorisée à entreposer sur une partie du parking de Salgas. Le stockage ne doit pas gêner l'entrée et la sortie du parking pour les places restant disponibles aux véhicules.

Article 4 : après les travaux, la partie du parking utilisée devra être remise en état et nettoyée.

Article 5 : La signalisation de danger réglementaire sera mise en place par les équipes techniques de l'entreprise Dos Santos Barroso, chargée des travaux. Celle-ci sera et demeurera entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait du chantier.

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté. Une copie est adressée à l'entreprise dos Santos Barroso ainsi qu'à la Direction Des Routes de la Lozère - Unité technique locale.

Le 09/09/2024

Pour extrait certifié conforme



Alain ARGILIER  
Maire de VEBRON

Date de transmission de l'acte: 09/09/2024  
Date de reception de l'AR: 09/09/2024  
048-214801938-AR\_033\_2024-AR  
A G E D I